



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
2 avril 2015
Français
Original : anglais

Session annuelle 2015

1^{er}-12 juin 2015, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Évaluation

**Réponse de l'administration à l'évaluation
de la contribution des rapports régionaux
et mondiaux du développement humain
au processus d'élaboration des politiques publiques**

Contexte et généralités

1. Le développement humain peut être brièvement défini comme un processus d'élargissement des possibilités de choix des personnes. Les êtres humains font chaque jour une série de choix – des choix économiques, des choix sociaux, des choix politiques et des choix culturels. L'objectif ultime du développement n'est pas de créer davantage de richesses, ni d'atteindre un taux de croissance plus élevé, mais plutôt d'enrichir la gamme des choix offerts à chaque être humain. Le développement humain est centré sur la personne humaine.
2. L'élargissement de la gamme des choix humains présente deux aspects : le perfectionnement des capacités des personnes; et l'extension des possibilités dont elles disposent pour les utiliser. Il est essentiel d'équilibrer ces deux aspects pour optimiser le développement humain.
3. Le développement humain est à la fois un processus et un résultat. Il concerne le processus par lequel les choix s'élargissent, mais aussi le résultat de ces choix élargis.
4. En dernière analyse, le développement humain est développement du peuple (développement des ressources humaines), développement pour le peuple (répartition équitable des fruits du développement) et développement par le peuple (développement participatif).
5. Le développement humain représente une approche holistique du développement. Il est solidement ancré dans les droits de la personne, présente des liens étroits avec la sécurité humaine et intègre à la fois l'égalité des sexes et la viabilité environnementale.



6. Cette conception du développement informe les Rapports sur le développement humain (RDH) depuis 1990. Les RDH visent trois objectifs concrets : contribuer à élargir les horizons de la pensée analytique du développement humain dans la perspective plus vaste du bien-être de l'être humain; contribuer activement autour du monde à la discussion, aux débats et dialogues sur les politiques et stratégies du développement centrées sur la personne humaine; et rechercher, pour la mesure des résultats du développement, des méthodologies et des instruments d'évaluation qui ne soient pas aveugles aux aspects plus généraux du bien-être humain. La poursuite de chacun de ces trois objectifs nourrit l'autorité intellectuelle du PNUD en matière de développement.

7. Ces objectifs des RDH dépendent de deux éléments : des rapports indépendants jouissant de l'indépendance analytique et éditoriale; et les rapports au PNUD. Ce deuxième élément a une portée double : premièrement, le PNUD peut utiliser cette publication phare pour intervenir dans le dialogue mondial des politiques et, en pesant dans le débat, asseoir sa prééminence intellectuelle; et deuxièmement, les RDH ne sont pas censés représenter des stratégies ou des programmes du PNUD, qui sont du ressort du plan stratégique du PNUD.

8. La mesure ciblée du développement humain la plus fameuse est l'Indice de développement humain (IDH). Étant donné qu'il existe une infinité de choix humains, il est admis que, à tous les niveaux du développement, les trois éléments essentiels pour toute personne sont de pouvoir vivre longtemps et en bonne santé, d'acquérir des savoirs et d'accéder aux ressources nécessaires à un niveau de vie décent. En l'absence de ces trois éléments essentiels, de nombreux autres demeureront inaccessibles. L'IDH saisit ces dimensions fondamentales du développement humain.

9. Toutefois un concept est toujours plus vaste que les mesures proposées pour en rendre compte. Quel que soit le concept, aucune mesure envisageable ne peut en saisir pleinement toute la richesse et l'envergure du concept. Cela s'applique également à la notion de développement humain. Les choix humains sont théoriquement infinis et évoluent au fil du temps.

10. Dans ce contexte, il existe deux types de mesures du développement humain : la mesure extensive; et la mesure ciblée. La mesure extensive, que l'on pourrait appeler « comptabilité du développement humain », englobe tous les indicateurs relatifs à l'évaluation du développement humain. La mesure ciblée, qui consiste essentiellement en indices composites, porte sur certaines dimensions fondamentales du développement humain. La comptabilité du développement humain est indispensable pour obtenir une évaluation exhaustive de la situation générale du développement humain d'une société donnée, mais ne permet pas de synthétiser par un chiffre unique l'état de choses prévalant dans certaines dimensions fondamentales. Les mesures ciblées, qui produisent une mesure unique, sont particulièrement bien adaptées aux activités de sensibilisation ainsi que pour stimuler une saine émulation entre sociétés, aux fins d'accroître la sensibilisation, mais ne suffisent pas pour offrir un tableau d'ensemble. Les deux types de mesures sont donc nécessaires à toute évaluation du développement humain d'une société.

11. L'IDH ne constitue pas une mesure exhaustive du développement humain. Il porte seulement sur ses dimensions fondamentales et ne tient pas compte de nombreuses autres dimensions importantes du développement humain. Il se compose des résultats à long terme du développement humain et, de ce fait, ne

reflète pas les efforts mis en œuvre au niveau des politiques ni ne mesure les résultats à court terme du développement humain. L'IDH est une mesure moyenne, qui masque de ce fait une série de disparités et d'inégalités au sein des pays. La désagrégation de l'IDH par sexe, région, race et groupe ethnique permet de faire parler l'IDH, et peut servir – et sert souvent – pour la formulation des politiques. Le revenu n'est pas inclus dans l'IDH pour lui-même mais comme variable de substitution des ressources nécessaires à maintenir un niveau de vie décent.

12. L'IDH a donc été complété par d'autres indicateurs utiles afin d'obtenir un tableau complet. Ce n'est pas l'IDH mais la comptabilité du développement humain qui peut établir ce tableau complet.

13. Les RDH contiennent d'autres indices composites : l'IDH corrigé de l'inégalité des revenus; l'indice d'inégalité entre les sexes; l'indicateur du développement par sexe; et l'indice de pauvreté pluridimensionnel. Ces indices représentent des évaluations des acquis et des lacunes du développement humain dans des domaines spécifiques. En ce sens, ils sont complémentaires de l'IDH.

14. Avec le temps, ces indices ont subi des ajustements et des modifications méthodologiques, à partir de consultations étendues avec des experts et sur la base de solides recherches analytiques. Ces modifications avaient pour objet de tenir compte de réalités nouvelles et de connaissances récemment acquises.

15. Statutairement, la plupart des données des indices composites sont conformes aux normes internationales provenant de divers organismes de l'ONU (par exemple, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Division de statistique de l'ONU) et des institutions de Bretton Woods (par exemple, la Banque mondiale). Dans certains cas exceptionnels, certaines estimations et extrapolations sont faites en interne. Toutes les annexes statistiques présentent des données aux normes internationales afin de permettre la comparabilité des acquis du développement humain d'un pays à l'autre. Plus rapidement les instituts nationaux de la statistique communiquent leurs données aux organismes de l'ONU et aux institutions de Bretton Woods, plus tôt ces données peuvent être intégrées aux indices composites et aux annexes statistiques des RDH. Il convient aussi de savoir que les encadrés et les tableaux des RDH s'alimentent à des sources diverses et que, dans ces cas, la comparabilité entre pays n'entre pas en considération.

Aperçu de la méthodologie

16. L'administration du PNUD a conscience de ce que l'évaluation a eu lieu à un moment opportun pour les RDH; 2015 représente le vingt-cinquième anniversaire de la publication du premier RDH et, sur cette période, 23 RDH ont été produits. Le moment est donc venu de réfléchir, d'évaluer et de formuler la future ligne de conduite pour cette publication phare de l'organisation. Les constatations, conclusions et recommandations de l'évaluation guideront ce processus. L'administration du PNUD accueille donc l'évaluation avec intérêt car elle fournit de précieuses indications sur l'effectivité, l'efficacité et la viabilité des RDH et contribue ainsi à orienter leur contenu et les méthodes et opérations de leur production.

17. L'Administration perçoit aussi tout l'intérêt de la méthodologie d'évaluation, qui combine évaluation des faits observés et études de cas par pays. Le rapport présente l'analyse, les constatations et les recommandations de l'évaluation de

façon structurée. Toutefois, comme il s'agit de la première évaluation thématique des RDH, l'Administration du PNUD estime que si l'évaluation avait couvert la totalité de la période de leur publication (1990-2014), au lieu des 10 dernières années seulement (2004-2014), l'organisation en aurait bénéficié sous la forme des informations et de l'orientation qu'auraient apportées des constatations et des conclusions plus fouillées.

18. Des observations plus concrètes à l'appui de certaines conclusions auraient aidé l'Administration du PNUD à mieux comprendre la dynamique de divers problèmes et à entreprendre des actions concrètes. L'uniformité des méthodes d'enquête (par exemple, emploi de questionnaires dans certains cas et entretiens non directifs dans d'autres) aurait renforcé la méthodologie de l'évaluation et la clarté de certaines affirmations (par exemple, comme au paragraphe 243, qui déclare : « les quatre derniers rapports ont été considérés inférieurs à la moyenne comparés aux normes des RDH mondiaux... ») aurait pu rendre certaines de ses conclusions plus crédibles. Par exemple, on ne voit pas bien ce qu'est une moyenne dans ce cas ni à quelles normes mondiales des RDH il est fait référence. Malheureusement de telles affirmations sont fréquentes dans toute l'évaluation.

19. L'opinion de l'Administration du PNUD est que l'absence, dans l'évaluation, de toute détermination de la manière dont les RDH mondiaux ont contribué à élargir la réflexion à la fois sur les limitations de l'analyse du développement humain et sur des aspects plus généraux du bien-être humain, ainsi que du rôle qu'ils ont joué dans la formation des conceptions sur les objectifs du développement dans le monde, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, représente non seulement une occasion manquée, mais aussi une grave omission, faute d'avoir évalué les RDH dans l'un de leurs principaux rôles : leur rayonnement intellectuel.

Constatations et conclusions

20. L'Administration trouve encourageantes certaines des constatations du rapport concernant : a) l'utilisation des RDH mondiaux dans les processus d'élaboration des politiques publiques; b) la contribution apportée par les RDH mondiaux au rapprochement entre le concept et la mise en œuvre du développement humain et la politique du développement; c) l'écho obtenu par certains rapports exceptionnels qui ont contribué à informer le débat public et l'élaboration des politiques; d) l'appréciation de la valeur de sensibilisation de l'IDH et l'intérêt que lui portent les décideurs politiques, les media et les chercheurs, en particulier au niveau national; et e) la prise de conscience de ce que l'indice offre un autre type de mesure du développement qui suscite des débats sur les dimensions de développement humain des politiques publiques et des analyses comparatives au niveau mondial.

21. L'Administration du PNUD accueille aussi avec satisfaction certaines des conclusions de l'évaluation affirmant que : a) pendant un quart de siècle, les RDH mondiaux ont apporté une contribution majeure à la formation du débat mondial sur le développement et, plus précisément, que les RDH mondiaux ont contribué de façon majeure à l'intégration du concept du développement humain dans la politique du développement; b) leur pouvoir de répétition est une des forces des rapports, qui produisent chaque année, sous différents thèmes, des messages persistants sur le développement humain; et c) la résolution de l'Assemblée générale 57/264 du 20 décembre 2002 a accordé l'indépendance éditoriale au

Bureau du Rapport sur le développement humain, permettant ainsi une préparation en toute indépendance du rapport. Il s'agit là d'une mesure importante qui permettra aux RDH de susciter le débat public sur le développement humain.

22. L'Administration du PNUD considère qu'il conviendrait que certaines des constatations et conclusions de l'évaluation soient correctement contextualisées et étayées par des constatations factuelles. L'absence de cette contextualisation – concernant la compréhension du concept de développement humain et de ses mesures, la nature des RDH, le déroulement des opérations et les méthodes utilisées pour les produire et les diffuser, la relation institutionnelle entre le Bureau du Rapport sur le développement humain et le reste du PNUD et, dans certains cas, l'absence d'éléments concrets – ont malheureusement abouti à des constatations et conclusions inexacts, comme le montrent les exemples qui suivent :

a) Dans le cas d'un rapport comme le RDH, qui est produit chaque année, il ne faut pas s'attendre à ce que chaque rapport présente des notions d'avant-garde ou ouvre de nouvelles perspectives. Certains rapports secouent le monde, et d'autres non; c'est la nature du produit. Certains rapports parlent davantage à certains publics thématiquement ciblés. Comme le rapport est destiné à des publics divers (décideurs politiques, universitaires, chercheurs, militants du développement, médias, société civile, etc.), le degré d'utilisation, la « durée de validité » et la pertinence d'un RDH donné varient considérablement. L'Administration prend bonne note de la constatation faite par l'évaluation de ce que le traitement d'un thème donné dans une optique marquée de développement humain sur le plan des concepts, des mesures et des choix de politiques aboutit à la production d'un RDH original;

b) Un rapport tel que le RDH, qui est publié depuis 25 ans, passe par deux phases successives sur le plan de la sensibilisation. Dans la phase initiale, lorsque le RDH n'était encore qu'un nouveau venu sur le marché des idées, les efforts de mobilisation visaient le grand public, il s'agissait de sensibiliser les esprits. Avec le temps, le rapport mûrissant et gagnant en autorité, l'activité a naturellement davantage cherché à mobiliser la réflexion politique, c'est-à-dire à influencer sur la formulation des politiques. Il est donc tout à fait naturel que le mode initial de sensibilisation ait progressivement cédé le pas au second. L'IDH a connu la même évolution; le temps passant, il est de plus en plus utilisé sous forme désagrégée comme outil d'élaboration des politiques plutôt que comme un simple instrument de sensibilisation;

c) Les divers indices composites qui composent les RDH servent à différentes évaluation des acquis du développement humain dans des perspectives différentes et ne peuvent se substituer les uns aux autres. Ils se complètent pour offrir un tableau du progrès du développement humain dans une perspective plus large. Il est donc inexact de soutenir qu'un trop grand nombre d'indices réduit leur utilité pour le dialogue sur le développement humain et leur importance pour l'élaboration des politiques publiques;

d) Du fait de sa nature d'indice composite, l'IDH n'est utile pour l'élaboration et le choix des politiques que lorsqu'il est désagrégé en différentes couches, par exemple par groupes socioéconomiques, ethnicité et race, habitat rural/urbain, sexe, etc. Faute de comprendre cet aspect fondamental, on affirme que l'IDH ne nourrit pas toujours le débat sur les politiques, ou bien qu'il détourne

l'attention des disparités et inégalités du développement au lieu de les mettre en lumière;

e) Les stratégies et programmes du PNUD sont dictés par le plan stratégique et ne sont pas censés être influencés par les RDH mondiaux, qui sont des rapports au PNUD;

f) En ce qui concerne les recherches sur l'Internet (par. 114 du rapport d'évaluation définitif), les tendances Google (fig. 6) ou le nombre de citations par des articles (tableau 7), l'évaluation place le RDH nettement en tête des publications similaires, en particulier le Rapport sur le développement dans le monde. Cela serait impossible sans une diffusion efficace des principaux messages ou une promotion appropriée des RDH par le PNUD.

23. L'administration du PNUD souscrit sans réserve à la conclusion de l'évaluation selon laquelle l'environnement mondial du développement a considérablement changé depuis la première publication du RDH il y a 25 ans, qu'il existe de nombreuses autres publications mondiales similaires au RDH et qu'en conséquence le RDH doit être constamment original pour rester intéressant.

Annexe

Principales recommandations et réponse de l'administration

Recommandations relatives aux Rapports sur le développement humain dans le monde

Recommandation 1 : Étant donné leur réputation positive, les RDH mondiaux ont la capacité de maintenir le développement humain au premier plan des préoccupations du débat public et de l'élaboration des politiques. Le moment est idéal pour relancer la notion de développement humain dans une perspective beaucoup plus stratégique, et d'aider le PNUD à retrouver la stature intellectuelle dont il jouissait autrefois dans le débat mondial sur le développement. Il est également recommandé de remédier aux facteurs qui portent préjudice à la réputation du rapport et à sa contribution.

Réponse de l'Administration : Le PNUD accueille favorablement cette recommandation et convient que le moment est venu de reconsidérer les concepts et les mesures qui composent le paradigme du développement humain afin d'assurer la prééminence théorique du PNUD. Le PNUD va ouvrir des consultations avec des chercheurs de premier plan du domaine et commanditer des études analytiques pour repenser le développement humain.

| Mesures principales | Calendrier | Unité(s) responsable(s) | Suivi | |
|---|----------------|--|--------------|-------------------|
| | | | Observations | État d'avancement |
| 1.1 Consulter des chercheurs de premier plan du développement humain (par exemple, les professeurs et lauréats du prix Nobel Amartya Sen, Joe Stiglitz, James Meade) ainsi que d'autres universitaires et chercheurs de diverses régions du monde | Septembre 2015 | Bureau du Rapport sur le développement humain | | |
| 1.2 Proposer le thème du RDH 2016 (le 25 ^e RDH) : « Repenser le développement humain : Concepts et mesures » | Septembre 2015 | Bureau du Rapport sur le développement humain | | |
| 1.3 Commanditer des études analytiques et des recherches en interne pour repenser le développement humain | Septembre 2015 | Bureau du Rapport sur le développement humain, Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (BPAP) | | |
| 1.4 Forum mondial sur le thème : Repenser le développement humain | Décembre 2015 | Bureau du Rapport sur le développement humain, BPAP, Bureau des relations extérieures et du plaidoyer, bureaux régionaux | | |

| Mesures principales | Calendrier | Unité(s) responsable(s) | Suivi | |
|---------------------|------------|-------------------------|--------------|-------------------|
| | | | Observations | État d'avancement |

Recommandation 2 : Le PNUD devrait repenser la finalité des indices du développement humain et examiner la valeur de la contribution qu'ils apportent au message des rapports. Au vu des problèmes de calcul et de données, le Bureau du Rapport sur le développement humain devrait éviter de truffer les rapports d'indices composites d'un intérêt limité.

Réponse de l'Administration : L'Administration du PNUD reconnaît qu'il est nécessaire de réexaminer la robustesse, la pertinence et l'intérêt des divers indices composites. Le PNUD traitera la question par des entretiens avec des experts réputés en la matière.

| | | |
|--|----------------|---|
| 2.1 Brassage d'idées avec des experts et des statisticiens et débats internes dans le contexte de diverses régions | Septembre 2015 | Bureau du Rapport sur le développement humain |
| 2.2 Table ronde sur les indices composites sexospécifiques avec des universitaires, des chercheurs et des experts | Septembre 2015 | Bureau du Rapport sur le développement humain, BPAP |
| 2.3 Engagement actif avec l'initiative Révolution des données | Septembre 2015 | Bureau du Rapport sur le développement humain |

Recommandation 3 : Le Bureau du Rapport sur le développement humain s'est efforcé depuis quelques années de répondre à diverses critiques concernant la méthodologie de l'IDH, et des révisions ont été apportées à l'indice. Bien que ces efforts soient importants, ils ne suffisent pas à remédier aux insuffisances fondamentales de l'indice. Afin d'exercer une influence accrue sur l'analyse et l'élaboration des politiques, il conviendrait d'envisager une reconstruction de l'IDH après un réexamen approfondi.

Réponse de l'Administration : L'Administration du PNUD apprécie la reconnaissance accordée à ses efforts passés et est consciente qu'il est nécessaire de réexaminer et réviser l'IDH pour tenir compte des réalités nouvelles des scénarios de développement du monde. Une étude sur l'IDH sera commanditée et sera examinée au Forum mondial Repenser le développement humain.

| | | |
|--|---------------|---|
| 3.1 Un document de synthèse sur l'IDH par un intellectuel éminent du développement humain très compétent en recherche quantitative | Novembre 2015 | Bureau du Rapport sur le développement humain |
| 3.2 Forum mondial Repenser le développement humain | Décembre 2015 | |
| 3.3 Étude analytique sur l'IDH et les nouvelles réalités | Juin 2016 | |

| Mesures principales | Calendrier | Unité(s) responsable(s) | Suivi | |
|---------------------|------------|-------------------------|--------------|-------------------|
| | | | Observations | État d'avancement |

Recommandation 4 : Le PNUD devrait prendre des mesures appropriées pour rehausser l'influence du RDH mondial dans l'élaboration des politiques publiques. Le rôle des unités de programme du PNUD est extrêmement important à cette fin.

Réponse de l'Administration : L'Administration du PNUD prend bonne note de la recommandation et prendra les mesures spécifiques nécessaires pour promouvoir et diffuser les principaux messages du RDH mondial.

| | | |
|--|---------------|--|
| 4.1 Veiller à des consultations étendues entre les cadres dirigeants des bureaux de pays du PNUD et le Bureau du Rapport sur le développement humain pendant toute la préparation du RDH | En permanence | Bureaux régionaux |
| 4.2 Après achèvement de chaque RDH, élaborer et diffuser une note de synthèse interne sur les principaux messages que les diverses unités de programme devraient mettre en œuvre | En permanence | Bureaux régionaux, BPAP |
| 4.3 Fournir un appui consultatif aux bureaux de pays du PNUD pour le lancement du RDH et pour explorer des moyens innovants de diffuser les principaux messages | En permanence | Bureaux régionaux, BPAP, Bureau du Rapport sur le développement humain |

Recommandation 5 : l'Administration du RDH mondial doit être convenablement renforcée afin d'offrir un environnement stable à la préparation des rapports et améliorer leur réputation.

Réponse de l'Administration : L'Administration du PNUD prend bonne note de la nécessité de renforcer la gestion des opérations du RDH et confirme que la structure organisationnelle du Bureau du Rapport sur le développement humain a été réorganisée et simplifiée et dotée d'un cadre de fonctionnement et de responsabilités bien défini, et que l'équipe dirigeante du Bureau a été récemment investie de rôles et de responsabilités bien définis :

- Un nouveau Directeur expert en développement humain, avec d'importants antécédents de participation à neuf RDH et porteur de la mémoire institutionnelle a été nommé (sa nomination a été faite en septembre 2014);
- Un chef d'équipe possédant des capacités analytiques approfondies et une grande expérience de gestion a été recruté (le recrutement a eu lieu en décembre 2014);
- L'équipe dirigeante du Bureau a été renforcée et ses responsabilités bien définies, le Directeur et le Directeur adjoint étant chargés de tâches mutuellement synergiques et de rôles complémentaires (ces mesures ont été menées à bien en octobre 2014);

La structure organisationnelle du Bureau a été réorganisée et simplifiée et dotée d'un cadre de fonctionnement et de responsabilités bien défini (la structure a été réorganisée en décembre 2014).

Aucune mesure requise

Recommandations relatives aux Rapports sur le développement humain

Recommandation 1 : Le PNUD devrait repenser l'objet du RDH régional et explorer les possibilités de renforcer la contribution des rapports. Le RDH régional ne devrait pas publier de rapports thématiques, sauf si l'importance du sujet le justifie. Il est impératif que les rapports gardent une perspective de développement humain affirmée.

Réponse de l'Administration : L'Administration du PNUD souscrit à la recommandation de repenser la finalité globale des RDH régionaux et d'examiner les différentes options envisageables pour renforcer leurs contributions. L'Administration du PNUD convient que l'orientation thématique des RDH régionaux doit être pilotée par la demande et soutenue par des consultations sur les thèmes pour accroître leur utilisation et leur impact. Les priorités régionales diffèrent souvent des priorités mondiales. L'expérience à ce jour confirme que les RDH thématiques régionaux ont servi à stimuler le débat et à informer les politiques et les programmes aux niveaux national, régional et continental. Ces rapports étaient systématiquement structurés autour de thèmes intéressant les dialogues régionaux et solidement ancrés dans une perspective de développement humain. Les thèmes des RDH régionaux étaient choisis à partir de consultations au niveau des pays. Les RDH régionaux ont servi d'outil analytique et d'instrument de sensibilisation pour promouvoir l'action en faveur du développement humain dans le cadre du Programme régional, conformément aux priorités exprimées dans le plan stratégique. En outre, l'optique du développement humain et l'impartialité des rapports ont été utilisés avec succès par le PNUD pour aborder des sujets extrêmement sensibles que peu d'autres acteurs politiques crédibles auraient pu soulever. Ces rapports ciblent efficacement d'importants problèmes transfrontières et régionaux particuliers, font ressortir la nécessité pour les biens publics régionaux de résoudre ces problèmes, et servent de point de ralliement autour de préoccupations communes. Les RDH régionaux visent à enrichir le débat sur le développement et à promouvoir des actions privilégiant l'éradication de la pauvreté, de l'inégalité et de l'exclusion. Les thèmes proposés seront soigneusement sélectionnés sur la base des besoins régionaux pour étoffer la contribution de ces rapports tout en plaçant fermement l'analyse dans la perspective du développement humain. S'appuyant sur les enseignements tirés des évaluations précédentes, de l'expérience du rapport précédent et du retour d'informations fourni par les parties prenantes, le développement du RDH régional s'en trouvera enrichi encore davantage.

| <i>Mesures principales</i> | <i>Calendrier</i> | <i>Unité(s) responsable(s)</i> | <i>Suivi</i> | |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|--------------------------|
| | | | <i>Observations</i> | <i>État d'avancement</i> |
| 1.1 Veiller à ce que le PNUD procède à des consultations systémiques par des processus normalisés avec toutes les parties concernées sur la validité et l'intérêt des thèmes du RDH régional | En permanence | Bureaux régionaux | | |
| 1.2 Application d'un plan de communication et de sensibilisation énergique pour faire participer diverses parties prenantes au développement du rapport et suivre son utilisation | En permanence | Bureaux régionaux | | |

| Mesures principales | Calendrier | Unité(s) responsable(s) | Suivi | |
|---------------------|------------|-------------------------|--------------|-------------------|
| | | | Observations | État d'avancement |

Recommandation 2 : La couverture sous-régionale du RDH régional s'est avérée utile à la fois pour rendre compte de questions spécifiques à quelques pays ou sous-régions et pour fournir une analyse en profondeur. Cette approche doit faire l'objet d'une réflexion fouillée et d'une stratégie appropriée pour élargir l'impact du RDH régional

Réponse de l'Administration : L'Administration du PNUD souscrit à la recommandation et souligne qu'une certaine mesure d'analyse sous-régionale est un moyen important d'accroître l'intérêt du RDH régional. Le PNUD structure systématiquement une bonne partie des analyses autour des groupements sous-régionaux, ce qui contribue à en garantir l'intérêt et à détecter les points essentiels de la diversité du développement régional. Plusieurs initiatives sous-régionales en cours couvrant le Sahel, la Corne de l'Afrique et les Grands Lacs vont tirer parti de ces possibilités pour produire des analyses spécifiques sans affecter la nature régionale du RDH et son public spécifique.

| | | |
|--|---------------|-------------------|
| 2.1 Lorsqu'il y a lieu et dans la mesure du possible, les rapports régionaux sur le développement humain seront complétés par une analyse en profondeur au niveau sous-régional. | En permanence | Bureaux régionaux |
|--|---------------|-------------------|

Recommandation 3 : Le PNUD devrait prendre des mesures appropriées pour renforcer l'influence du RDH régional sur l'élaboration des politiques régionales et nationales.

Réponse de l'Administration : L'Administration du PNUD souscrit à la recommandation qui confirme l'objectif central des RDH régionaux qui est de renforcer leur influence sur les politiques régionales et nationales. Le PNUD complète systématiquement lesancements régionaux par desancements nationaux et/ou des ateliers de réflexion sur l'action publique visant à associer les principales parties prenantes nationales pour décortiquer l'analyse régionale et élaborer des axes de réflexion adaptés au niveau national. Le PNUD va continuer de le faire et va déployer à plus grande échelle les meilleures pratiques à cet effet, en fonction des besoins. Par exemple, afin d'intensifier l'impact du RDH régional au niveau national, des notes d'orientation des programmes opérationnels ont été préparées pour les bureaux de pays aux fins de rendre opérationnelles les recommandations du RDH (par exemple, par le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique immédiatement après le lancement des deux plus récents RDH régionaux dans cette région). Parmi les mesures et initiatives concrètes, l'établissement d'un fonds régional pour l'égalité des sexes et l'adaptation au changement climatique (immédiatement après le lancement du RDH régional sur ces thèmes dans la région de l'Asie et du Pacifique) pour rendre opérationnelles les recommandations du RDH. Avant et après la préparation du RDH, les bureaux régionaux ont organisé des consultations et des colloques avec diverses parties et fourni un appui financier aux bureaux de pays pour traduire les RDH en langues locales et pour lancer le RDH au niveau national. En réponse aux constatations et aux recommandations de l'évaluation, les bureaux régionaux vont poursuivre l'examen et l'amélioration du processus actuel de conceptualisation, de préparation et de suivi du RDH régional, en s'appuyant sur sa forte représentation au niveau de la région, avec notamment les centres de services régionaux et le réseau de conseillers, dans le contexte d'une intensification accrue de son influence sur l'élaboration des politiques régionales et nationales et la programmation du PNUD.

| | | |
|---|---------------|-------------------------|
| 3.1 Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication qui fasse participer les bureaux de pays et les centres de services régionaux à la diffusion du RDH et au suivi de son impact | Décembre 2015 | Bureaux régionaux, BPAP |
|---|---------------|-------------------------|